

Conseil général à l'ensemble des musulmans

Par Sa bienveillance, l'Imam érudit 'Abd El 'Azîz Ibn Bêz

Qu'Allâh lui fasse miséricorde !

Traduit par Abou Fahîma 'Abd Ar-Rahmân AYAD

Publié par : <https://kabyliesounna.com/conseil-general-a-lensemble-des-musulmans/>

De la part de 'Abd El 'Azîz Ibn 'Abd Allâh Ibn Bêz, à l'intention de tout un chacun des musulmans qui lira cet écrit ; puisse Allâh **me guider** ainsi qu'eux au sentier de Ses croyants serviteurs, et qu'Il me protège ainsi qu'eux du chemin de ceux qui ont encouru Son courroux et des égarés, êmîn !

Paix sur vous, ainsi que la Miséricorde d'Allâh et ses Bénédiction,

Cela dit, ce qui rend cet écrit obligatoire, est le conseil et le rappel, par mise en pratique de la Parole d'Allâh Très-Haut *﴿Et rappelle, car le rappel profite aux croyants !﴾* Adh-Dhêriyêt (Les vents qui éparpillent), v. 55, ainsi que Sa Parole qu'Il soit Très-Haut *﴿Et entraidez-vous dans le bien et la crainte pieuse, et ne vous entraidez pas le péché et la transgression !﴾* El Mé'ida (La Table), v. 02, et Sa Parole Très-Haut soit-Il *﴿Par le Temps ! L'homme est certes en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance.﴾* El 'Asr (Le Temps), v. 1-3 ; de même que le dire du Prophète qu'Allâh prie sur lui et le salue : *« La religion est le conseil. On lui demanda : "Pour qui, ô Messager d'Allâh ?" Il dit : pour Allâh, Son Livre, Son Messager, ainsi que pour les Imams (gouverneurs) des musulmans et leur masse. »* Hadith rapporté par Mouslim.

En effet, il y a dans ces versets explicites et ce hadith honorable, une indication claire de la légalité de faire le rappel, de s'échanger les conseils et se recommander réciproquement la vérité et d'appeler vers elle. Ceci tellement le bénéfique qui en découle au profit des croyants, ainsi que du fait d'enseigner l'ignorant, **de guider** l'égaré, d'avertir l'inattentif, de rappeler l'oublieur, de même que d'inciter le savant à pratiquer ce qu'il sait, ainsi que d'autres très nombreux intérêts.

Et, en vérité, Allâh Exalté et Très-Haut soit-Il a créé la création afin de L'adorer et de Lui obéir ; Il a ainsi envoyé les Messagers pour rappeler cela aux gens en tant qu'annonciateurs de bonnes nouvelles et avertisseurs, tel qu'Allâh Très-Haut a dit : *﴿Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.﴾* Adh-Dhêriyêt (Les vents qui éparpillent), v. 56 ; et Il a aussi dit qu'Il soit Très-Haut : *﴿Obéissez à Allâh et obéissez au Messager et si vous détournez, il n'incombe à Notre Messager que de transmettre en clair (son Message).﴾* At-Taghâboun (La Grande Perte), v. 12 ; et Il a dit également Très-Haut soit-Il : *﴿en tant que Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des Messagers, il n'aura pour les gens point d'argument devant Allâh﴾*

An-Nicé' (Les Femmes), v. 165 ; et Il a également dit Très-Haut : ﴿*Et bien, rappelle ! Tu n'es qu'un rappelleur*﴾ El Ghâchiya (L'Enveloppante), v. 21.

Il incombe ainsi à tout celui qui possède une science de la faire rappeler aux gens, de les conseiller en Allâh et de les inviter vers Lui autant que faire se peut. Et ce afin d'accomplir l'obligation de la transmission et de la prédication, en prenant exemple sur les nobles Messagers sur eux la prière et le salut, et en prenant aussi garde de n'être touché par le péché de cacher [la vérité et le savoir], dont Allâh a menacé l'auteur dans les versets explicites du Qur'ên, tel qu'Il a dit Très-Haut soit-Il : ﴿*Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et guidée après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allâh maudit et que les maudisseurs maudissent*﴾ El Baqara (La Vache), v. 159. Et il a aussi été rapporté par des hadiths authentiques que le Prophète qu'Allâh prie sur lui et le salue a dit : « *Celui qui guide vers un bien, aura l'égal du salaire de son auteur.* » Et il a également dit sur lui la prière et le salut : « *Celui qui invite à une guidée, aura un salaire égal à celui de ceux qui l'ont suivi, sans ne rien diminuer de leurs propres salaires ; et celui qui appelle à un égarement, aura un péché pareil aux péchés de ceux qui l'ont suivi, sans ne rien diminuer de leurs propres salaires.* » Ces deux hadiths sont rapportés par Mouslim dans son *Authentique*.

Une fois qu'on aura appris ce qui précède, ce dont donc je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, est **la crainte pieuse d'Allâh** Exalté, autant secrètement que manifestement, dans l'étroitesse et dans l'aisance, car c'en est la recommandation d'Allâh et celle de Son Messenger qu'Allâh prie sur lui et le salue, tel qu'Allâh Très-Haut a dit : ﴿*Craignez Allâh !* » *Voilà ce que Nous avons enjoint à ceux auxquels avant vous le Livre fut donné, tout comme à vous-mêmes.*﴾ Ani-Nicé' (Les Femmes), v. 131. Et le Prophète qu'Allâh prie sur lui et le salue disait dans ses sermons : « *Je vous recommande la crainte pieuse d'Allâh, d'écouter et d'obéir !* »

Par ailleurs, la *teqwâ* (**crainte pieuse**) est un terme global, qui réunit le bien entier. Sa réalité consiste à accomplir ce qu'Allâh a obligé, et à s'écarter de ce qui est interdit par Allâh ; faire cela de manière sincère envers Lui, et avec amour et envie de Sa récompense, de même qu'en **prenant garde à Sa punition**. Et, Allâh a intimé **la crainte pieuse (teqwâ)**¹ à Ses serviteurs et leur a promis, s'ils la réalisent, de faciliter leurs affaires, de dissiper leurs tristesses, de rendre leur subsistance aisée, de pardonner leurs fautes et de gagner les Jardins du Paradis. Allâh qu'Il soit Très-Haut a dit : ﴿*Ô hommes ! Craignez pieusement votre Seigneur ! Le séisme [qui précédera] l'Heure est une chose terrible.*﴾ El Hedj (Le Pèlerinage), v. 01 ; et Il a également dit Très-Haut soit-Il : ﴿*Ô vous qui avez cru ! Craignez Allâh pieusement ! Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allâh pieusement, car Allâh est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.*﴾ El Hachr (L'Exode), v. 18 ; et Il a dit aussi Très-Haut : ﴿*Et quiconque*

¹ Lire à ce propos notre article « Incitation à la crainte pieuse d'Allâh Tout-Puissant », sur : <https://kabyliesounna.com/incitation-a-la-crainte-pieuse-dallah-le-tout-puissant/>, et disponible également en audio, sur : <https://kabyliesounna.com/cours-6-incitation-a-la-crainte-pieuse/>

*crain*t pieusement Allâh, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons [par des moyens] sur lesquels il ne comptait pas.﴾ At-Talâq (Le Divorce), v. 2-3 ; et Il a dit Très-Haut : ﴿Les pieux auront auprès de leur Seigneur les jardins du Délice.﴾ El Qalem (La Plume), v. 34 ; et Il a aussi dit Très-Haut soit-Il : ﴿Quiconque craint Allâh pieusement, cependant, Il lui efface ses fautes et lui accorde une grosse récompense.﴾ At-Talâq (Le Divorce), v. 05, et les versets en ce sens sont nombreux.

Ô musulmans ! Observez Allâh à Lui la Pureté, précipitez-vous vers **la crainte pieuse** dans toutes les situations, et examinez vos consciences lors de toutes vos paroles, vos œuvres et vos échanges. Ainsi, ce qui en est autorisé dans la charia, il n’y a pas de mal à vous y adonner. Quant à ce qui est proscrit dans la religion, prenez-y garde, même si de grandes convoitises résultent de son application, car ce qui est auprès d’Allâh est bien meilleur et éternel, et **celui qui délaisse une chose par crainte d’Allâh, Allâh lui donnera en contrepartie ce qui en est meilleur.**

En outre, les serviteurs, quand ils auront observé leur Seigneur et l’auront **crain**t pieusement en pratiquant ce qu’Il a ordonné et en délaissant ce qu’Il a interdit, Allâh Exalté soit-Il leur accordera ce qu’Il a disposé comme conséquences de la *teqwâ* (**crain**t pieuse) de parmi la puissance, le succès, la vaste subsistance, l’issue aux situations exigües, le bonheur, ainsi que la sauveté, ici-bas et à l’au-delà.

Cependant, n’échappe pas aux doués de raison et même aux détenteurs de la plus faible clairvoyance ce qui a atteint la plupart des musulmans comme dureté de cœur, désintérêt envers l’au-delà, **détournement** des causes et moyens du salut, empressement vers le bas monde et les causes de son acquisition avec attention et avidité, et sans ne même pas distinguer ce qui est licite de ce qui est illicite. **La majorité des gens s’absorbent dans les plaisirs et les différentes sortes de divertissements et d’insouciance.** Tout cela, n’est en effet, dû qu’au fait que les cœurs se sont **détournés** de l’au-delà et qu’ils se sont distraits du rappel d’Allâh et de son amour, mais également de s’être **écartés** de méditer Ses grâces, Ses bienfaits et ses signes apparents et latents, en plus de ne pas **s’apprêter** pour la rencontre d’Allâh et ne pas **se rappeler** du fait de se mettre debout devant Lui, pour quitter ensuite cette station immense (au Jour de la Résurrection) pour rejoindre soit le Paradis soit l’Enfer !

Ô musulmans, **rattrapez vos âmes** et repentez-vous à votre Seigneur ! Apprenez votre religion et précipitez-vous à l’accomplissement de ce qu’Allâh a obligé de faire, et écartez-vous de ce qu’Il vous a interdit, afin que vous gagniez la puissance, la sécurité, **la guidée** et la félicité ici-bas et dans l’au-delà. **Et prenez garde à vous déchaîner sur le bas monde et à le préférer à l’au-delà car cela en est, certes, une des caractéristiques des ennemis d’Allâh et vos ennemis, parmi les mécréants et les hypocrites.** C’en est, aussi, une des plus grandes causes de châtement dans ce bas monde et dans l’au-delà, tel qu’Allâh Très-Haut a dit en décrivant Ses ennemis : ﴿Ces gens-là aiment la vie éphémère et laissent derrière eux un jour bien lourd (le Jour du Jugement).﴾ El Incên (L’Homme), v. 27 ; et Il a également dit Très-Haut soit-Il : ﴿Que leurs biens et leurs enfants ne

t'émerveillent point ! Allâh ne veut certes par-là que les châtier par ces derniers dans la vie présente, et qu'ils rendent l'âme péniblement tout en étant mécréants.﴾ At-Tewba (Le Repentir), v. 55 ; et en plus, vous, **vous n'êtes pas créés pour le bas monde, mais vous êtes créés pour l'au-delà et êtes ordonnés de vous provisionner pour lui** ; le bas monde a bien au contraire été créé pour vous, afin que vous tiriez assistance dans l'adoration d'Allâh qui vous a créés Exalté soit-Il. Il est également créé pour **vous préparer à la rencontre d'Allâh, et être dignes de mériter Ses faveurs, Sa générosité et Son Voisinage dans les Jardins du Délice.**

Il est alors certes très laid à l'homme raisonnable de **se détourner** de l'adoration de Son Créateur et Éducateur, et de tout ce qu'Il lui a préparé comme générosité, et **s'occuper à préférer ses plaisirs bestiaux et ses convoitises à obtenir le lucre éphémère du bas monde**, alors qu'Allâh lui a certes garanti ce qui en est meilleur et bien plus beau en avenir, ici-bas et dans l'au-delà.

Et que chaque musulman prenne garde de ne se laisser leurrer par la majorité, disant : *Les gens, puisqu'ils ont emprunté vers telle direction et se sont accoutumés à telle ou telle chose, je serai donc avec eux !*

De fait, **cela constitue une calamité immense !** La plupart des générations antérieures ont péri à cause de cela. Mais, **ô doué de raison !** Tu dois regarder ton âme, lui demander des comptes, **tenir fermement à la vérité², même si les gens la délaissent**, et fais attention aux choses qu'Allâh a interdites, même si les gens les font, car, très certainement, **la vérité est plus en droit d'être suivie**, tel qu'Allâh Très-Haut a dit : *﴿Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allâh﴾* El An'êm (Les Bestiaux), v. 116, et Il a dit : *﴿Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent (à les guider).﴾* Joseph (Youçouf), v. 103 ; et, certains prédécesseurs qu'Allâh leur fasse miséricorde ont dit : « *Ne te désintéresse pas de la vérité parce que ceux qui l'empruntent sont peu, et ne te laisse pas tromper par le faux parce que ceux qui en périssent sont nombreux !* »

Tout cela étant dit, je serais heureux de clôturer mon conseil-ci par **cinq choses qui réunissent le bien entier** :

La première chose : La sincérité³ envers Allâh seul dans toutes les œuvres vouées pour se rapprocher de Lui, verbales et pratiques, et **se mettre en garde contre l'association (le chirk) dans toutes ses formes**, qu'elles soient mineures ou majeures. C'est en fait la plus pressante des obligations et la plus importantes des choses, et c'est le sens de l'Attestation *que nul n'est en droit d'être adoré à part Allâh*, et aucune validité n'est

² Lire, pour le sujet du suivi de la vérité, notre traduction de l'épître de l'érudite Rabî' El Medkhalî qu'Allâh le garde : **Tenir fermement à la voie salafie, suivi des commentaires de sa Bienveillance le cheikh 'Abd El 'Azîz Ibn Bêz**, disponible sur : <https://kabyliesounna.com/tenir-fermement-a-la-voie-salafie/>

³ Lire à propos de *la sincérité*, mon épître **La sincérité, essence des œuvres pieuses**, sur : <https://kabyliesounna.com/la-sincerite-lessness-des-oeuvres-pieuses/>

accordée aux œuvres des serviteurs et leurs paroles qu'à la suite de la réalisation de ce fondement par eux de manière valide et saine, comme Allâh Très-Haut a dit : *﴿En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : « Si tu donnes des associés à Allâh, ton œuvre sera certes vaine ; et tu seras très certainement du nombre des perdants... ﴾* Az-Zoumar (Les Groupes), v. 65.

La deuxième chose : Étudier (litt., comprendre) le Qour'ên et la Sounna du Messager qu'Allâh prie sur lui et le salue et **y tenir fermement, et questionner les gens de science sur tout ce qui vous pose problème dans de votre religion.** Ceci est certes une obligation incombant à tout musulman. Il n'a pas à la délaissier et **s'en détourner**, et suivre son opinion et sa passion sans science ni clairvoyance. Et c'est bien cela le sens de l'Attestation *que Mouḥammed est le Messager d'Allâh.* En effet, ce témoignage oblige au serviteur d'avoir la foi que Mouḥammed qu'Allâh prie sur lui et le salue est véritablement le Messager d'Allâh, de **tenir fermement à ce qu'il a apporté**, le croire dans ce qu'il a informé et de **n'adorer Allâh à Lui la Pureté que par ce qu'Il a légiféré sur la langue (par le biais) de Son Messager** sur lui la prière et le salut, tel qu'Allâh Exalté soit-Il a dit : *﴿Dis : « Si vous aimez vraiment Allâh, suivez-moi donc, Allâh vous aimera et vous pardonnera vos péchés !... ﴾* Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), v. 31 ; et Il a aussi dit qu'Il soit Exalté : *﴿Suivez ce que le Messager vous a instauré ; et ce dont il vous interdit, abstenez-vous en﴾* El Hachr (L'Exode), v. 7 ; et le Prophète qu'Allâh prie sur lui et le salue a dit : *« Quiconque innove dans notre religion-ci une chose qui n'en fait pas partie, elle sera donc rejetée ! »* Rapporté par Mouslim dans son *Authentique*.

Or, tout individu qui **se détourne** du Qour'ên et de la Sounna, sera, alors certainement, suiveur de sa propre passion et désobéissant à son Seigneur ; il méritera la détestation et la punition, tel qu'Allâh Très-Haut a dit : *﴿Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allâh ?﴾* El Qaṣas (Les Récits), v. 50 ; et Il a également dit, décrivant les mécréants : *﴿Ils ne suivent que la conjecture et les passions de leurs âmes, alors que la guidée leur est venue de leur Seigneur.﴾* An-Nèdjim (L'Étoile), v. 23. **Et, suivre la passion, qu'Allâh nous en préserve !, voile la lumière du cœur et écarte de la vérité,** tel qu'Allâh qu'Il soit Très-Haut a dit : *﴿et ne suit pas la passion, sinon elle t'égarera du sentier d'Allâh﴾* Sâd, v. 26.

Prenez alors garde, qu'Allâh vous fasse miséricorde, de suivre la passion et **de vous détourner de la guidée.** Et vous devez **tenir fermement à la vérité,** à y inviter les gens et **faire attention à ceux qui la contrarient,** afin que vous réussissiez à vous acquérir les deux biens : celui du bas monde et celui de l'au-delà.

La troisième chose : Accomplir les cinq prières (salâts)⁴ et préserver leur pratique en groupe. Car, elles font certes partie des plus importantes obligations après les deux

⁴Lire à cet égard : *La prière et la réussite*, sur : <https://kabyliesounna.com/la-priere-et-la-reussite/>; et : *Le jugement d'accomplir la salât (prière) avant son temps par ignorance*, sur : <https://kabyliesounna.com/%d8%ad%d9%83%d9%85>

Attestations. Elles sont aussi l'axe de la religion et le deuxième pilier des cinq piliers de l'islam. Et elles sont également la première chose pour laquelle on demandera des comptes au serviteur le Jour de la Résurrection parmi toutes ses œuvres.

La quatrième chose : Prendre soin de la zakât (aumône annuelle), et être attentif à la donner tel qu'Allâh a obligé de le faire, du fait qu'elle est le troisième pilier des piliers de l'islam. Il incombe donc à tout individu parmi les musulmans responsables (*moukallafin*⁵) de faire le compte de l'argent de la zakât, de le calculer et d'en extraire le taux à donner en aumône chaque année, quand le *nisâb* (taux d'argent rendant la zakât obligatoire) est atteint. Et **le donneur de la zakât doit la donner de bon gré et content,** afin d'accomplir ce qu'Allâh a rendu obligatoire, de Le remercier pour Son bienfait et d'être bienfaisant envers les serviteurs d'Allâh. Quand le musulman aura fait cela, Allâh lui multipliera le salaire, lui remboursera ce qu'il a dépensé, lui bénira dans ce qui reste de son argent et le fructifiera et le purifiera, tel qu'Allâh Exalté a dit : **﴿Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis﴾** At-Tewba (Le Repentir), v. 103. Or, quand le musulman se comporte en avare ne donnant pas la zakât et se prend laxiste dans cette affaire, Allâh aura la Colère contre lui, ôtera la bénédiction de son argent, infligera sur lui les causes de la perte et de la dépense dans des choses contraires à la vérité et le châtiara le Jour de la Résurrection, tel qu'Il a dit Très-Haut : **﴿Ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allâh, annonce-leur un châtement douloureux﴾** At-Tewba (Le Repentir), v. 34. Et tout argent dont on ne donne pas de zakât, sera une thésaurisation par laquelle son propriétaire sera châtié le Jour de la Résurrection, qu'Allâh nous en préserve ainsi que vous !

Quant au non responsable (*moukallèf*) parmi les musulmans, tel que l'enfant et le fou, l'obligation incombant à leur tuteur est de prendre soin de donner la zakât de leur argent, chaque année, et ce conformément à la généralité des arguments du Livre et de la Sounna, qui arguent de l'obligation de la zakât dans l'argent du musulman, qu'il soit *moukallèf* ou non.

La cinquième chose : Il est une obligation à tout responsable (*moukallèf*) parmi les musulmans, **mâle ou femelle,** d'obéir à Allâh et à Son Messager dans tout ce qu'ils ont ordonné, tel que **le jeûne de Ramadan**⁶ et le pèlerinage à la Maison d'Allâh, s'ils en ont la capacité, ainsi que tout ce qu'Allâh et Son Messager ont intimé de faire ; et ils doivent aussi **vénérer les limites sacrées d'Allâh,** et méditer dans ce qu'Allâh a créé pour eux et dans ce qu'Il a ordonné d'accomplir ; ils doivent examiner continuellement leurs consciences par rapport à tout cela.

⁵NDT. Les *moukallafin* au pluriel, *moukallèf*, au singulier, est tout musulman ayant atteint l'âge de maturité religieuse, se traduisant par l'apparition, entre autres signes physiques, des poiles des aisselles chez les garçons et les filles.

⁶ Pour ce sujet grandiose, un contenu extrêmement important (cours, articles, épîtres, citations), dans les trois langues : arabe/kabyle/français est disponible sur notre site de prédication : <https://kabyliesounna.com/category/sounna/adorations/ramadan/>

Ainsi, s'il s'avère que l'un parmi eux aura accompli ce dont Allâh lui a rendu obligatoire, il s'en réjouira certes, louera Allâh, Lui demandera de l'affermir et prendra garde à la gloriole, la fatuité et la vantardise de sa propre personne.

Et, si, par contre, il s'avèrera qu'il a été négligent envers ce qu'Allâh lui a obligé de faire, ou qu'il aura perpétré quelques péchés qu'Il lui a pourtant interdits, dans ce cas, il devra **se précipiter au repentir sincère**, au regret, à la droiture dans ce qu'Allâh lui a ordonné d'accomplir, au rappel fréquent, à l'imploration du pardon et des invocations qu'il adressera à Allâh à Lui la Pureté et **Lui demander de lui accorder le repentir des péchés antérieurs**, et de l'assister pour pratiquer les bonnes paroles et les œuvres de bien.

En fait, le serviteur, quand il sera assisté pour **atteindre cet immense objectif**, cela constituera, très certainement, une marque claire de son **bonheur et de sa sauveté** ici-bas et dans l'au-delà.

En revanche, quand il sera insouciant et inattentif envers sa propre personne, aura traîné derrière sa passion et ses plaisirs, et se sera **détourné de se préparer pour l'au-delà**, ceci est certes un signe franc de sa ruine et une preuve de sa perte. Que chacun de vous voie sa propre personne, et qu'il l'examine et inspecte ses défauts. Il trouvera certainement ce qui le rendra triste, le fera **occuper de soi-même au lieu de s'occuper d'autrui**, et lui imposera le rabaissement envers Allâh, le recueillement devant Lui et l'imploration de son pardon.

Cet examen de conscience et ce rabaissement devant Allâh, sont sans aucun doute la cause du bonheur, de la félicité et de l'honneur, dans l'ici-bas et dans l'au-delà.

Et que chaque musulman sache que tout ce qu'il acquiert comme santé, grand pouvoir, fertilité et aisance sont une faveur et une bienfaisance provenant d'Allâh.

En contrepartie, tout ce qui l'atteint comme maladie, épreuve, pauvreté, disette ou tyrannie d'un ennemi ou autres que cela parmi les différentes calamités, tout cela advient en fait par la cause des péchés et des désobéissances. Car, en vérité, tout ce qu'il y a dans le bas monde et dans l'au-delà parmi le châtement, les maux ainsi que leurs causes, sont dus à la désobéissance à Allâh, à la **contrariété affichée à Son commandement** de même qu'à l'**insouciance** face à Son droit, tel qu'Il a dit Très-Haut soit-Il : *﴿Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et il pardonne beaucoup.﴾* Ach-Choûrâ (La Consultation), v. 30, et Il a aussi dit qu'Il soit Très-Haut : *﴿la corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains, afin qu'Allâh leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré ; peut-être reviendront-ils (vers Allâh).﴾* Ar-Roûm(Les Romains), v. 41.

Craignez donc pieusement Allâh, ô serviteurs d'Allâh, et vénérez Ses ordres et Ses interdictions ; précipitez-vous à la repentance de tous vos péchés, **placez votre confiance**

en Lui⁷, car Il est le Créateur de la création et son pourvoyeur, *les toupets des créatures sont tenus par Sa Main Exalté soit-Il*⁸, aucun d'entre elles ne peut pour soi ni tort ni bienfait, ni mort, ni vie et ni résurrection !

Devancez, qu'Allâh vous fasse miséricorde, le droit de votre Seigneur et le droit de Son Messager au droit et à l'obéissance d'autres qu'eux, quels qu'ils soient. Enjoignez-vous mutuellement le bien (le convenable) et interdisez-vous réciproquement le mal (le répréhensible). Et ayez une **bonne opinion d'Allâh**⁹, rappelez-vous de Lui et demandez-Lui pardon fréquemment, entraidez-vous dans le bien et **la crainte pieuse (teqwâ)**, et ne vous entraidez pas dans le mal (le péché) et la transgression, et ne laissez pas les gens indécents faire (ce qu'ils veulent), contraignez-les à ce qu'Allâh leur a ordonné d'accomplir et empêchez-les de faire ce qu'Allâh a interdit ; et **aimez pour Allâh et détestez pour Allâh**, alliez-vous aux alliés d'Allâh et ayez de l'inimitié pour les ennemis d'Allâh, et patientez et incitez-vous à la patience jusqu'à ce que vous rencontreriez votre Seigneur et gagneriez l'extrême bonheur, la dignité, l'honneur et les résidences suprêmes dans les Jardins du Délice.

Et c'est à Allâh que nous demandons de nous assister ainsi que vous pour atteindre ce qu'Il agrée, de réformer les cœurs de tous et de les remplir de la crainte à Lui, d'amour pour Lui et de **crainte pieuse** envers Lui, de conseiller pour Lui et conseiller Ses serviteurs, de nous protéger ainsi que vous contre les maux de nos propres âmes et les méfaits de nos œuvres, d'assister nos détenteurs de l'ordre de même que tous les détenteurs de l'ordre des musulmans pour atteindre ce qu'Il agrée, de leur accorder le succès, de faire triompher la vérité par eux, et désemparer le faux ; et qu'Allâh nous préserve tous des tentations qui égarent, Il en est certes Garant et Capable !

Paix sur vous, ainsi que la Miséricorde d'Allâh et ses Bénédictions, et qu'Allâh prie sur notre **Prophète Mouhammed**, sa famille et ses compagnons, et les salue !

Source en arabe: <https://binbaz.org.sa/articles/52/%D9%86%D8%B5%D9%8A%D8%AD%D8%A9>



⁷ Lire à cet égard **La manière de placer sa confiance en Allâh**, du même érudit qu'Allâh lui fasse miséricorde, sur : <https://kabyliesounna.com/la-maniere-de-placer-sa-confiance-en-allah/>; et notre article « **La confiance en Allâh, l'arme du croyant pour repousser les calamités** », sur : <https://kabyliesounna.com/la-confiance-en-allah-larme-du-croyant-pour-repousser-les-calamites/>, et également disponible en audio sur : <https://kabyliesounna.com/audio-en-francais-sur-la-croyance/>

⁸ NDT. Expression signifiant qu'Allâh Pureté à Lui détient le sort et le destin des serviteurs.

⁹ Lire dans cette thématique, notre article : « **La bonne opinion envers Allâh réalise l'espérance et préserve des calamités** », sur : <https://kabyliesounna.com/la-bonne-opinion-envers-allah-realise-lesperance-et-preserve-de-la-calamite/>